



Vol. 1, No. 4, November 2008

It's time to express your opinion and make your expectations known!

As you know, the Government has just launched the **Public Service Employee Survey 2008**, an activity that is undertaken every three years. The Department is presenting this as an opportunity for federal counsel to be heard. While this may not be the perfect forum, and only partially covers the subjects on which lawyers would like to be heard, the AJC nevertheless strongly encourages you to take the time to fill it out and more importantly, to use the relevant questions to make your unhappiness with our current work situation known to the employer. Obviously, this is neither the only nor the best channel for expressing your concerns, but we can assume that the employer will be sensitive to any significant trends that are revealed through your responses, or will at the very least find it difficult to continue ignoring them.

Of course, this tool is used to identify glaring problems like workload, reconciling family life and work, overtime, etc., but that in no way guarantees that the employer will come up with solutions that are satisfactory to federal counsel. Only one thing is certain; that failure to respond on our part would make it easy for the employer to conclude that in the final analysis, we don't have any problems or issues of concern!

So, please, take a few minutes out of your busy schedule to share your concerns and identify the problems you are experiencing. This information will help us as an association when the time comes to argue in favour of improvements to our working conditions. The more clearly we establish the diagnosis of the problems, the easier it will be to demand corrective action.

Vol. 1, No. 4, Novembre 2008

C'est le temps de faire connaître votre opinion et de transmettre vos attentes!

Comme vous le savez, le gouvernement vient de lancer le **Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux 2008**, une opération qui revient aux trois ans et que le ministère présente comme une occasion pour les juristes d'être entendus. Même s'il s'agit d'un moyen bien imparfait et qui ne couvre que partiellement les sujets sur lesquels les juristes souhaitent être entendus, l'AJJ vous incite néanmoins fortement à prendre le temps de le remplir et surtout à utiliser les questions qui s'y prêtent pour faire connaître votre mécontentement à l'endroit de l'administration. Certes, il ne s'agit ni du seul ni du meilleur canal pour faire connaître vos attentes, mais on peut penser que l'employeur sera sensible aux tendances fortes qui pourraient se retrouver dans vos réponses ou à tout le moins qu'il lui sera difficile de continuer à les ignorer.

Bien entendu, il s'agit d'un outil permettant de mettre le doigt sur des problèmes criants comme la charge de travail, la conciliation travail-famille, le temps supplémentaire, etc., mais qui ne garantit en rien que l'employeur y apportera des solutions à la satisfaction des juristes. Sauf qu'une chose est sûre, «les absents ont toujours tort» et si nous ne répondons pas, il sera facile pour l'employeur d'en déduire que c'est parce que finalement, nous n'avons pas de problème!

Alors, s'il-vous-plaît, prenez quelques minutes de votre temps pour faire connaître vos préoccupations et identifier les problèmes que vous vivez, cela nous aidera comme association, quand viendra le temps d'argumenter en faveur d'améliorations à nos conditions de travail. Plus le diagnostic des manquements a été clairement établi, plus il est aisé de revendiquer l'application de correctifs.